



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
HOPITAUX DE PARIS**

**N° Spécial**

**12 juillet 2023**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial HOPITAUX DE PARIS du 12 juillet 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>HOPITAUX DE PARIS</b>	<b>Page</b>
N°-	03.07.2023	Avis de recrutement au sein d'AP-HP Nord-Université Paris Cité de 55 postes d'adjoint administratif C1.	3
N°-	03.07.2023	Avis de recrutement au sein d'AP-HP Nord-Université Paris Cité de 10 postes d'agent d'entretien qualifié C1.	5
N°-	03.07.2023	Avis de recrutement au sein d'AP-HP Nord-Université Paris Cité de 55 postes d'adjoint administratif C1 au titre de 2023.	7

AVIS DE RECRUTEMENT

Au sein d'AP-HP.Nord-Université Paris Cité

de 55 postes d'adjoint administratif C1

au titre de 2023

CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

**A publier au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris, des Hauts de Seine**  
**A afficher au sein des sites et dans tous les sites de l'AP-HP du 3 juillet 2023 au 15 septembre 2023**  
**Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP**

Application du Décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier du corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

**Fonctions assurées**

Les adjoints administratifs C1 sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

**Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- jouir de ses droits civiques en France ou dans l'état dont le candidat est ressortissant
- ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France
- se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions

**Formalités à accomplir**

Le dossier de candidature, **à envoyer en 3 exemplaires**, doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae, y compris ceux au sein de l'AP-HP
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**

### **Date limite de candidature**

**Au plus tard le 15 septembre 2023**, aucun dossier remis en main propre ou par courrier interne ne sera accepté **exclusivement par envoi postal**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Hôpital Bichat**  
Secrétariat DRH  
Commission de Sélection Adj. Adm.  
46, rue Henri Huchard  
75877 Paris Cedex 18

**Les dossiers reçus hors délais ne seront pas pris en compte**

### **Sélection des candidats sur dossier**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus

### **Calendrier des auditions**

Les auditions se dérouleront dans la période du 16 octobre 2023 au 17 novembre 2023 inclus

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

### **Recrutement, nomination et affectation :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique hospitalière et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes seront nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Fait à Paris, le 3 juillet 2023

Clément CORRIOL

Signé

Directeur des Ressources Humaines  
AP-HP. Nord – Université Paris Cité

AVIS DE RECRUTEMENT

Au sein d'AP-HP.Nord-Université Paris Cité

de 10 postes d'agent d'entretien qualifié C1

au titre de 2023

**A publier au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris, des Hauts de Seine**  
**A afficher au sein des sites et dans tous les sites de l'AP-HP du 3 juillet 2023 au 15 septembre 2023**  
**Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP**

Application du décret n° 2016-1707 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

**Fonctions assurées**

Les agents d'entretien qualifiés C1 sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

**Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- jouir de ses droits civiques en France ou dans l'état dont le candidat est ressortissant
- ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France
- se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions

**Formalités à accomplir**

Le dossier de candidature, **à envoyer en 3 exemplaires**, doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae, y compris ceux au sein de l'AP-HP
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**

**Date limite de candidature**

**Au plus tard le 15 septembre 2023**, aucun dossier remis en main propre ou par courrier interne ne sera accepté **exclusivement par envoi postal**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Hôpital Bretonneau**  
Secrétariat Direction  
Commission de Sélection AEQ  
23, rue Joseph de Maistre  
75018 PARIS

**Les dossiers reçus hors délais ne seront pas pris en compte**

**Sélection des candidats sur dossier**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus

**Calendrier des auditions**

Les auditions se dérouleront dans la période du 16 octobre 2023 au 17 novembre 2023 inclus

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement, nomination et affectation :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique hospitalière et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes seront nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Fait à Paris, le 3 juillet 2023

Clément CORRIOL

Signé

Directeur des Ressources Humaines  
AP-HP. Nord – Université Paris Cité

AVIS DE RECRUTEMENT

Au sein d'AP-HP.Nord-Université de Paris

de 41 postes agents des services hospitaliers qualifiés classe normale C1

**A publier au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris, des Hauts de Seine**  
**A afficher au sein des sites et dans tous les sites de l'AP-HP du 3 juillet 2023 au 15 septembre 2023**  
**Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP**

Application du Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

**Fonctions assurées**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

**Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- jouir de ses droits civiques en France ou dans l'état dont le candidat est ressortissant
- ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France
- se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions

**Formalités à accomplir**

Le dossier de candidature, **à envoyer en 3 exemplaires**, doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif **de tous les services accomplis ou des emplois occupés** notés sur le curriculum vitae, y compris ceux au sein de l'AP-HP.
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**

### **Date limite de candidature**

**Au plus tard le mardi 15 septembre 2023**, aucun dossier remis en main propre ou par courrier interne ne sera accepté **exclusivement par envoi postal**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Hôpital Lariboisière**  
Secrétariat DRH  
Commission de Sélection ASHQ  
2, rue Ambroise Paré  
75010 Paris

**Les dossiers reçus hors délais ne seront pas pris en compte**

### **Sélection des candidats sur dossier**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus

### **Calendrier des auditions**

Les auditions se dérouleront dans la période du 16 octobre 2023 au 17 novembre 2023 inclus

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

### **Recrutement, nomination et affectation :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique hospitalière et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes seront nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Fait à Paris, le 3 juillet 2023

Clément CORRIOL

Signé

Directeur des Ressources Humaines  
AP-HP. Nord – Université Paris Ci

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>